

DECISION N°DC 33 / 2020

Attribution du marché 20.009-1 relative aux ateliers de sensibilisation à la prévention des déchets

Lot n°1 : Atelier de cuisine anti-gaspillage

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 26 juin 2020, paru au BOAMP DIFF n° n°2020_178 du 26 juin 2020 : annonce(s) n° 20-82410, et sur la plateforme dématérialisée du SIOM <http://www.e-marchespublics.com/> le 26 juin 2020,

Vu l'offre remise par *Les Amis de la Coccinelle à 7 Points*, sise 13 avenue de la Mutualité, 91940 GOMETZ LE CHATEL,

Considérant la nécessité pour le SIOM de former les habitants de son territoire à la réduction du gaspillage alimentaire via des ateliers de cuisine anti-gaspillage

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché relatif à l'atelier de cuisine anti-gaspillage, à *Les Amis de la Coccinelle à 7 Points*, 13 avenue de la Mutualité, 91940 GOMETZ LE CHATEL,

ARTICLE 2 :

Trois offres ont été reçues. Elles ont été jugées recevables. Le classement des offres est donc le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	Les Amis de la Coccinelle à 7 Points
2	2	E-graine
3	3	Ateliers d'Antonin, OSE ZD

En conséquence, le marché est attribué à la société ***Les Amis de la Coccinelle à 7 Points***, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique

ARTICLE 3 :

Il s'agit d'un accord-cadre à prix unitaires et à bons de commande en application de l'article R2362-8 du Code de la Commande Publique, traité à prix unitaires. Il s'exécute par l'émission de bons de commande.

S'agissant des prestations unitaires à bons de commande, chaque lot est encadré par des montants annuels minimaux et maximaux, comme suit :

- montant minimum annuel : 0 € HT
- montant maximum annuel : 11 000 € HT

A titre d'information, le prix unitaire pour deux heures s'élève à 750 € TTC et le prix unitaire pour une journée s'élève à 1700 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2020. A compter du 1er janvier 2021, il pourra être reconduit d'année en année par tacite reconduction, dans la limite de quatre ans à compter de la date de notification, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public et Privé - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le - 2 SEP. 2020

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : - 2 SEP. 2020
Affichée le :

- 2 SEP. 2020

**BORDEAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC33_2020
Date de la décision:	2020-09-02 00:00:00+02
Objet:	Attribution du marché 20.009-1 relative aux ateliers de sensibilisation à la prévention des déchets. Lot n°1 : atelier de cuisine anti-gaspillage
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200902-DC33_2020-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20200902-DC33_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	966
nom original: dc 33.pdf	application/pdf	128887
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20200902-DC33_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	128887

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 septembre 2020 à 14h55min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 septembre 2020 à 14h55min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 septembre 2020 à 14h55min07s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	2 septembre 2020 à 15h00min33s	Reçu par le MIAT le 2020-09-02

